

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Point 3 de l'ordre du jour

**Résolution adoptée par la Commission économique et sociale  
pour l'Asie et le Pacifique****75/1. Mise en œuvre des résultats de l'Examen régional  
eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de  
Vienne en faveur des pays en développement sans littoral  
pour la décennie 2014-2024**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la résolution 69/137 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 2014, par laquelle celle-ci a fait siens la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024<sup>1</sup> et la résolution 72/232, du 20 décembre 2017, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'organiser un examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne pour la décennie 2014-2024,

*Réaffirmant* l'objectif général du Programme d'action de Vienne, qui est de répondre de façon plus cohérente aux besoins et aux problèmes de développement particuliers des pays en développement sans littoral qui résultent de leur enclavement, de leur éloignement et des contraintes géographiques qui sont les leurs, et ce faisant d'accélérer le rythme de la croissance d'une manière durable et qui profite à tous, ce qui peut contribuer à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment l'extrême pauvreté,

*Consciente* qu'il importe de promouvoir la collaboration entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit sur la base d'intérêts communs, et constatant que les efforts de collaboration devraient pouvoir s'appuyer sur un environnement économique international favorable, tenant compte de la diversité des réalités, des capacités et des niveaux de développement des pays et respectant leurs priorités nationales, tout en se conformant au droit et aux engagements à l'échelle internationale,

1. *Note que* l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024<sup>2</sup> se tiendra à Bangkok, les 11 et 12 février 2019 ;

<sup>1</sup> Annexes I et II.

<sup>2</sup> ESCAP/75/33, annexe.

2. *Prend note* de l'intention de la Secrétaire exécutive de communiquer les résultats de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne à titre de contribution de la région Asie-Pacifique à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, qui aura lieu à New York en décembre 2019 ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De continuer d'aider les États membres à renforcer leurs capacités aux fins de la bonne mise en œuvre des six priorités du Programme d'action de Vienne ;

b) De lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
31 mai 2019*